



Qu'est-ce qu'un DAC?

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) sont instaurés par l'article 23 de la loi d'Organisation et de Transformation du Système de Santé (OTSS) du 24 juillet 2019.

Ils ont vocation à **réunir les dispositifs de coordination pré-existants** (MAIA, Réseaux de santé ...) pour être un **point d'entrée unique et gratuit**.

Ils s'adressent à tous les acteurs du parcours de santé qui accompagnent des personnes en situation de santé complexes.

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) déploie le Dispositif d'Appui à la Coordination sur le département de la Sarthe.







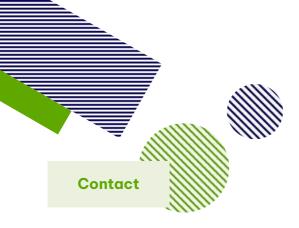
Le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Sarthe est un service unifié venant en appui des professionnels confrontés à des situations complexes quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne suivie.

- ▶ MISSION 1: Informer, orienter vers le bon dispositif
- MISSION 2 : Accompagner la coordination des professionnels autour des situations complexes via un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS)
- MISSION 3 : Améliorer la réponse aux situations complexes en tirant les enseignements des dysfonctionnements, en repérant et faisant remonter les besoins sans réponse

UNE SITUATION COMPLEXE C'EST QUOI?

L'état de santé, le handicap ou la situation sociale de la personne rendent nécessaires l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médicosociaux.





Pour entrer en relation avec le **DAC72**, trois possibilités :

Saisie de la fiche contact sur :

https://www.dac72.fr

N° de téléphone unique :

02.43.54.72.24

Ouverture de 8 h 00 à 18 h 00

du lundi au vendredi

Si vous avez une habilitation au Système d'Information SI Parcours 72 :

https://www.esante-paysdelaloire.fr/pro/

